

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION ESG (Compartiment de la SICAV SCHELCHER PRINCE INVESTISSEMENTS)

(Actions D : Code ISIN FR0010707539)

Ce compartiment est géré par SCHELCHER PRINCE GESTION, groupe CREDIT MUTUEL ARKEA

Objectifs et politique d'investissement

Le compartiment, de classification «Obligations et autres titres de créances libellés en Euro» a pour objectif de réaliser une performance annuelle nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence €STR (OIS-Ester) + 2%, sur la durée de placement recommandée (cet indicateur représente le taux de référence pour les transactions au jour le jour effectuées sur le marché interbancaire dans la zone euro. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne et publié par la Fédération Bancaire Européenne.).

La stratégie du compartiment consiste à gérer, de façon discrétionnaire en fonction des prévisions microéconomiques et macroéconomiques de la société de gestion et des recommandations de ses analystes crédits, des obligations et autres titres de créances principalement libellés en euro.

Le compartiment intègre dans sa stratégie une approche lui permettant de présenter une note ESG moyenne significativement supérieure à la note ESG moyenne de l'univers des émetteurs européens et internationaux couverts par les bases de données de la sociétés de gestion. Une analyse de la performance relative des émetteurs sur les enjeux ESG est ainsi réalisée selon un modèle propriétaire. Ce modèle permet d'intégrer les spécificités des émetteurs dans la définition des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance auxquels ils font face.

La proportion des titres en portefeuille faisant l'objet d'une analyse ESG est d'au moins 90% de l'actif net.

Il est précisé que la note ESG moyenne pondérée du portefeuille ne pourra en aucun cas être inférieure à la note ESG pondérée de l'univers de départ du fonds après élimination des 20 % de plus mauvaises valeurs.

Par ailleurs, le fonds applique un filtre normatif permettant d'exclure les émetteurs les plus controversés au regard des principes du Pacte Mondial des Nations Unis et les entreprises les plus impliquées dans l'extraction ou l'utilisation du charbon.

Le compartiment sera investi (principalement en direct ou à titre accessoire via des OPC) en obligations et titres de créances négociables principalement libellés en euro, admis à la négociation sur un marché de l'Espace Economique Européen et de l'OCDE et émis tant par des émetteurs publics que privés (l'exposition au risque de change ne dépassera pas 10% de l'actif net). Le compartiment, pourra notamment détenir des obligations contingentes, dans la limite de 10% de l'actif net, et subordonnées de tout type jusqu'à 100% de l'actif net.

Les titres (ou à défaut émetteurs) appartenant à la catégorie « spéculative» (ou à Haut Rendement), de notation inférieure à BBB – par des agences de notation (échelle Standard & Poors ou Moody's ou Fitch) ou par l'analyse de la société de gestion, pourront représenter jusqu'à 50 % de l'actif net. Les titres de notation supérieure ou égal à BBB- (catégorie « Investment Grade ») augmentés des liquidités et des parts et actions OPCVM classifiés « monétaires » et « monétaire court terme » représenteront en permanence au moins 50% de l'actif net.

L'appréciation du risque de défaillance d'une émission ou de son émetteur ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur les critères des agences de notation et repose sur l'analyse de la société de gestion selon sa méthodologie propriétaire d'évaluation du risque de crédit. En de cas pluralité des sources de notation, une note médiane sera calculée, la notation interne de la société de gestion pouvant toutefois se substituer à la note médiane sur demande de la société de gestion.

La sensibilité du compartiment sera gérée dans une fourchette de -1 à 3.

Le compartiment pourra détenir jusqu'à 10% d'obligations convertibles, échangeables ou indexées (à l'exception des obligations d'état). Ils seront acquis par achats fermes, prises en pension ou toutes techniques assimilables. L'exposition globale du compartiment au risque actions ne pourra pas excéder 5% de l'actif net.

Le compartiment pourra avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés. Leur utilisation aura pour objectif de couvrir ou d'exposer le portefeuille contre les risques actions, de taux, de crédit et de change. Le compartiment, pourra être exposé jusqu' à 200% maximum de son actif net.

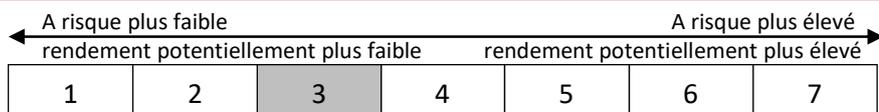
Le compartiment, distribue et/ ou capitalise annuellement son résultat net sur décision de la société de gestion (le compartiment pourra verser des acomptes sur dividendes) et capitalise ses plus-values nettes réalisées pour les détenteurs d'actions D.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (quotidienne) avant 11 heures auprès de CACEIS Bank.

Ces demandes sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative, à cours inconnu. Les règlements interviennent le lendemain ouvré.

La durée minimum de placement recommandée est de 2 ans.

Profil de risque et de rendement



Sur le profil de risque mentionné dans le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur, l'échelle de risque a été calculée sur la base de la volatilité hebdomadaire annualisée du compartiment depuis sa transformation, complétée sur un historique de 5 ans par celle d'un fonds comparable. Le compartiment se situe actuellement au niveau 3 de l'indicateur synthétique de risque du fait de son exposition aux marchés obligataires avec une sensibilité comprise entre -1 et 3.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment. La catégorie de risque associé à ce compartiment, n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas un investissement sans risque.

Risques importants pour le compartiment, non pris en compte de manière adéquate dans l'indicateur et pouvant entraîner une baisse de sa valeur liquidative :

Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur, d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le risque de défaut de l'émetteur. L'investissement dans des titres dont la notation est basse ou inexistante accentue le risque de crédit.

Risque de liquidité : Il s'agit de la difficulté ou l'impossibilité de réaliser la cession de certains titres de créances détenus en portefeuille en temps opportun et au prix de valorisation du portefeuille, en raison de la taille réduite du marché ou de l'absence de volume sur le marché où sont habituellement négociés ces titres.

Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme : Le compartiment peut utiliser les produits dérivés en complément des titres en portefeuille. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Il convient de se référer au prospectus du compartiment pour connaître l'ensemble des risques auxquels il est soumis.

Frais

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée :	Néant
Frais de sortie :	Néant, sauf en cas de rachat d'un porteur supérieur à 10% de l'actif net auquel cas 1% maximum de commission sera appliqué à ce porteur
<i>Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.</i>	
Frais prélevés par le compartiment sur une année	
Frais courants	0,47%*
Frais prélevés par le compartiment dans certaines circonstances	
Commission de performance**	10% TTC de la surperformance du compartiment par rapport à son indicateur de référence (€STR (OIS-Ester) + 2%)

* Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent clos au **31 décembre 2021** ; ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

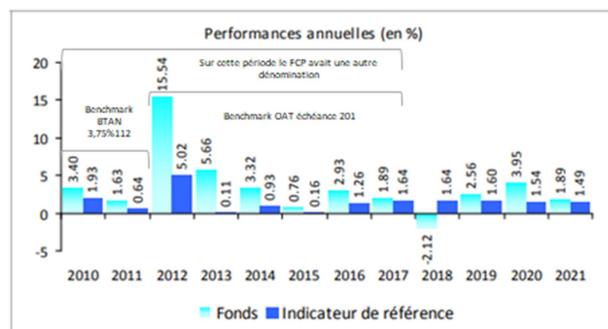
Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

** "Une commission de surperformance pourra être prélevée même en cas de performance négative de la part, dès lors que sa performance est supérieure à celle de son indice de référence."

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer au prospectus de l'OPCVM, disponible sur le site internet www.spgestion.fr.

Performances passées



Au 04/09/2014: Passage en OPCVM relevant de la directive 2009/65/CE.

Ce diagramme ne constitue pas une indication fiable des performances futures. Les performances passées ne constituent pas un engagement sur les performances futures.

La performance du compartiment comme celle de l'indice de référence sur la période applicable, est calculée coupons nets réinvestis.

Les frais courants prélevés ont été inclus dans le calcul des performances passées. Les éventuels frais d'entrée et de sortie n'ont pas été inclus dans le calcul des performances passées.

Les performances passées ont été évaluées en Euro.

Les performances passées ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité suite aux changements de stratégies d'investissement intervenus en 2011 et 2016.

- Date de création du compartiment : 12/10/2018

- Le compartiment est issu de la fusion-absorption du FCP Schelcher Prince Obligation Moyen Terme créé le 30/01/2009 par le compartiment Schelcher Prince Obligation Moyen Terme. La part D créée le 30/01/2009 devient la catégorie d'action D.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM (prospectus /rapport annuel/document semestriel) : Sur simple demande écrite auprès de SCHELCHER PRINCE GESTION, 72 rue Pierre Charron, 75008 Paris ou sur le site www.spgestion.fr.

La valeur liquidative est publiée dans les locaux de la société de gestion. Elle est disponible sur simple demande auprès de SCHELCHER PRINCE GESTION et sur le site internet www.spgestion.fr.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions du compartiment peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé de se renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

La politique de rémunération de la société de gestion pourra être consultée sur le site www.spgestion.fr

La responsabilité de SCHELCHER PRINCE GESTION ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Des informations pratiques et sur les autres catégories d'actions de l'OPCVM sont disponibles sur simple demande écrite auprès de SCHELCHER PRINCE GESTION, 72 rue Pierre Charron, 75008 Paris ou sur le site www.spgestion.fr.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

SCHELCHER PRINCE GESTION est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **27/10/2022** pour les actions D du compartiment SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION ESG de la SICAV SCHELCHER PRINCE INVESTISSEMENTS.